



Législature 2015-2020

Délibération N° 827

Séance du Conseil municipal du 5 mars 2019

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 33'500.00 TTC POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE ET SON DÉPÔT, AINSI QUE L'ISOLATION ACOUSTIQUE CONTRE LE MUR DE L'APPARTEMENT, À L'ÉCOLE DE CONFIGNON

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des constructions, équipements et voirie du 05.02.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique du 12.02.2019

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 33'500.00 TTC pour les travaux d'étanchéité du mur du sous-sol de l'appartement locatif, à l'école de Confignon.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 33'500.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 2170.400.50400.002 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 2170.400.33004.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.


Le Président : Jean-Claude KORMANN


Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER